



Mieux vivre l'immobilier

UNION DES SYNDICATS DE L'IMMOBILIER

Communiqué de Presse

CHRISTOPHE TANAY ÉLU PRÉSIDENT DE L'UNIS

Paris, le 23 juin 2014

Christophe TANAY, 52 ans, administrateur de biens, associé du cabinet SIMON, TANAY, de KAENEL (KST) à PARIS 8ème, vient d'être élu Président de l'UNIS par le Conseil d'administration, pour une durée de trois ans. Il succède à Etienne GINOT, en fin de mandat, après 5 années passées à la direction de l'UNIS depuis sa création en 2009.

Le mandat de Christophe Tanay débute dans un climat économique particulièrement difficile pour les entreprises de gestion et ou de transactions immobilières. C'est dans cette situation fragile qu'entrent en discussion les premiers décrets de la loi ALUR.

Au premier chef, l'installation du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières - créé par la loi ALUR - sur proposition des professionnels - est un enjeu de taille puisque l'ensemble des textes devant régir les professionnels devra lui être soumis pour avis préalable. *"La loi a ouvert sa composition aux consommateurs, ce qui déroge aux principes gouvernant les ordres professionnels. C'est la raison pour laquelle il est important qu'une personnalité issue du monde professionnel puisse présider un conseil resserré"*, souligne Christophe Tanay.

Le second dossier d'actualité concerne le plafonnement des honoraires de location. Christophe Tanay sonne l'alerte : *"Il est question de baisser jusqu'à 40% les honoraires des professionnels, ce qui menace une grande partie de l'activité des 20.000 agents de location"*.

Pour mémoire, la loi ALUR réduit à un mois le préavis de congé dans les zones tendues et permet au locataire de contester l'état des lieux dans les 10 jours. Lorsque les loyers seront encadrés (dans un arrêté à paraître), le locataire pourra en outre le contester même après la signature. *"Il y a une véritable protection du locataire, qui augmente, par conséquent, l'absolue nécessité pour les professionnels de rédiger le bail et d'établir l'état des lieux de manière incontestable. C'est une véritable garantie pour les parties qu'apportent les rédacteurs. Par suite, nous sommes particulièrement vigilants à ce que cette prestation ne soit pas dévalorisée et soit rémunérée à la hauteur de la protection ainsi accordée"*, rappelle Christophe Tanay.

Enfin, Christophe Tanay déplore le flou des annonces récentes relatives à la remise en cause partielle de la loi ALUR : *"Il ne faut pas parler de la loi ALUR en bloc. La loi ALUR comprend quatre volets : les rapports locatifs, la copropriété, un volet sur les professionnels, et enfin l'urbanisme. De quoi parle-t-on exactement ? La loi ALUR a provoqué un attentisme évident de la part des propriétaires de logements. Soit ils attendent des décrets qui ne sortent pas, soit ils se débarrassent de leurs biens faute de visibilité suffisante. La mobilité résidentielle recule partout, y compris à Paris. Le taux de vacance (durée de relocation après le départ du locataire) augmente. Ce sont des effets inverses aux objectifs recherchés par la loi. Ce n'est pas faute de l'avoir prédit !"*. Les récentes annonces ne font qu'ajouter à la confusion générale.

L'UNIS souhaite de l'ordre : un Conseil National professionnel à l'image d'un Ordre professionnel ; et de l'ordre dans la manière d'aborder les réformes du Logement et de l'immobilier.

A propos de l'UNIS :

Représentative des 5 métiers que sont la gestion (syndics, gérants), la transaction (agents immobiliers, marchands de biens) et l'expertise, l'UNIS regroupe l'ensemble des acteurs : indépendants, réseaux et groupes dans toutes les régions de France.

Consciente d'une évolution de la société qui nécessite que ses métiers se rapprochent toujours plus de ses clients, et pour accompagner ces changements avec raison et responsabilités partagées, l'UNIS a pris dès sa création des orientations ouvertement et surtout positivement tournées vers les clients de ses adhérents : propriétaires, bailleurs, vendeurs, acquéreurs et locataires.

Force de propositions et de réflexions, l'UNIS est consultée par les pouvoirs publics et siège au sein des principales structures et des principaux organismes liés à l'immobilier.

www.unis-immo.fr

Contacts

UNIS Service Communication : communication@unis-immo.fr

Céline CHEVE-ROUXEL : 01 55 32 01 10

Christophe MAURISSET LATOUR : 01 55 32 01 06